

Prévenir les homicides intrafamiliaux

MARIO TRÉPANIÉ, VIA L'ANSE

CHRISTINE DROUIN, PROFESSIONNELLE DE RECHERCHE, UQÀM

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse
Gatineau, 25 mars 2020



Brève présentation

31 organismes reconnus au Québec en matière d'aide aux personnes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial. Une soixantaine de points de service au Québec.

Activités : aide psychosociale, suivis individuels et de groupe, activités de sensibilisation/promotion, recherche

Clientèles : hommes auteurs de VC et de VF (75%); hommes en difficulté (16%); ; femmes auteures de VC et de VF (5%) ; victimes masculines de VC (3%); jeunes ayant des comportements violents (1%)

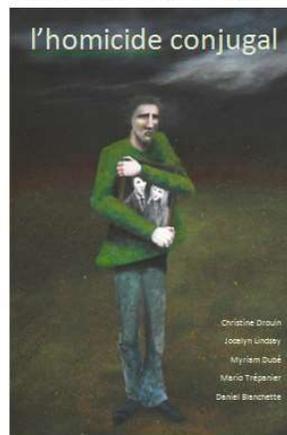
Référence : CISSS 33 %; système judiciaire 25 %; CJ 13%

Dangerosité

18% de la clientèle étaient en situation de crise au moment de l'accueil;
17 % étaient en situation de rupture amoureuse; 22 % avaient des idées suicidaires et 3 % avaient des idées homicides

2011 : création d'un outil d'appréciation et gestion du risque d'homicide conjugal

Intervenir auprès des hommes pour prévenir



Pour se procurer gratuitement le guide :
consultez le site www.aceurdhomme.com

Portrait général

Homicides intrafamiliaux (tiers des homicides résolus au Québec et au Canada)

- En 2014 au Québec 19 homicides intrafamiliaux
 - Homicide conjugal (plus de la moitié des homicides intrafamiliaux)
(Québec en 2014: 11; Canada 2018: 87)
 - Filicide (environ $\frac{1}{4}$ des homicides intrafamiliaux)
 - Familicide
 - Parricide
- 

Initiative canadienne sur la prévention des homicides familiaux
(2010-2015) –Jaffe et al. (2018)

	Nbre victimes	% victimes Canada	% pop Canada	Taux d'homicide
Ontario	157	33%	38%	1,17
Alberta	73	15%	12%	1,79
Québec	67	14%	23%	0,82
Colombie-Britannique	51	11%	13%	1,10
Manitoba	43	9%	3,6%	3,36
Saskatchewan	25	5%	3,1%	2,28
Nouveau-Brunswick	17	4%	2,1%	2,28
Nouvelle-Écosse	15	3%	2,6%	1,62
Nunavut	10	2%	0,1%	27,82
Terre-Neuve	8	2%	1,5%	1,54
Territoire du N-O	7	2%	0,12%	16,75
Ile du Prince-Édouard	3	<1%	0,4%	2,10
Yukon	0	0%	0,1%	S.O

Facteurs associés à l'homicide conjugal

Violence conjugale

- Augmentation de la fréquence et de la sévérité du contrôle et des agressions
 - Harcèlement, entrée par effraction, menaces, dispute prolongée
 - Séquestration, étranglement, agression armée, agression sexuelle, tentative de meurtre

Facteurs associés à l'homicide conjugal

Rupture

L'annonce de la séparation et les mois suivant celle-ci sont les moments les plus dangereux en matière d'homicide conjugal.

Le moment le plus dangereux est celui où la rupture est perçue par le conjoint comme étant irréversible (Dubé et Drouin, 2011).

Facteurs associés à l'homicide conjugal

Risque de suicide

Le tiers des homicides conjugaux sont suivis du suicide du conjoint

Les homicides-suicides surviennent la plupart du temps suite à une séparation (75%)

Symptômes dépressifs



Homicide conjugal : une combinaison des facteurs

Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale de l'Ontario (2010):

- violence conjugale et le contexte de séparation (77% des cas)
- comportement obsessionnel (y compris le harcèlement) (56%)
- dépression (50%)
- menaces (44%)
- tentatives antérieures de suicide (39%)
- absence du marché du travail (39%)
- tentatives de meurtre antérieures à l'endroit de la victime (33%)
- contrôle (33%)
- tentatives d'isoler la victime (33%)
- présence, réelle ou appréhendée d'un nouveau conjoint (33%).

Les travaux du comité, en place depuis 2003, ont fait ressortir que dans la majorité des cas d'homicide, plusieurs facteurs de risque étaient simultanément présents. En 2010, par exemple, 61% des cas présentaient 7 facteurs de risque ou plus.

Moyens utilisés

Arme à feu: 28%

Strangulation: 24%

Arme blanche: 17%

Plus d'un moyen: 13%

Objet contondant: 9%

Autres (incendie, accident de voiture, etc.): 9%

Près de la moitié des homicides conjugaux sont commis avec une violence excessive (overkill) (Dubé et Drouin, 2014)

Planification

Période d'incubation où la colère et la jalousie augmentent (Boisvert, 1996) durant la prise de conscience graduelle de l'irréversibilité de la rupture conjugale (Dubé et Drouin, 2011).

L'idée homicide est d'abord mûrie pour ensuite s'actualiser dans un plan qui sera de plus en plus précis à l'approche du passage à l'acte.

Dutton et Kerry (1999) ont observé pour leur part que plusieurs homicides conjugaux survenaient dans un contexte réactionnel, lors d'une tentative ultime et désespérée de reprise (commis avec les objets présents ou à mains nues).

Dubé et Drouin (2014) ont constaté, à l'étude de 46 dossiers d'homicide conjugal, des indices de scénario complet dans 34 cas (moment, lieu, moyen); d'un plan partiel dans 10 cas et d'absence d'indice dans 2 cas.

Contextes dans lesquels sont commis un filicide

Violence conjugale (filicide paternel)

Contexte de séparation

Représailles envers la conjointe

Contexte de négligence et de maltraitance (filicide paternel et maternel)

Mauvais traitements entraînant la mort, sans intention de tuer

Facteurs de prédisposition

- Antécédents d'abus et d'abandon
 - Faible niveau d'éducation
 - Consommation excessive
- 

Contextes dans lesquels sont commis un filicide

Motifs dit *altruistes* (filicide paternel et maternel)

Les auteur-e-s sont convaincu-e-s que la vie de l'enfant est irrémédiablement sans espoir.

Associé au suicide : le parent se voit comme la seule personne à pouvoir prendre soin des enfants (suicides dits *élargis*)

Facteurs de prédisposition

- Isolement social, difficultés liées à l'emploi, faible réseau social, monoparentalité, liens conflictuels avec les autres membres de la famille, rupture conjugale

Contextes dans lesquels sont commis un filicide

Trouble de santé mentale (filicide maternel et paternel)

Lors d'une dépression post-partum

État psychotique

Enfant tué dès la naissance (néonaticide)

Parricide

Principaux facteurs associés au parricide

- Chez les adolescents
 - Exposition à la violence conjugale
 - Antécédents d'abus, parfois d'abus sexuels

Chez les adultes

- Délires de persécution
 - Arrêt de médication
 - Consommation
 - Mise de limites
 - Menaces de mort
- 

Familicide

Au Québec, entre 1997 et 2007, 10 hommes ont commis un familicide (quasi inexistant chez les femmes)(Léveillée et Lefebvre, 2010).

Dans une étude comparative entre les hommes ayant commis un homicide conjugal et les hommes ayant commis un familicide, Léveillée et Lefebvre (2010) ont observé chez les hommes ayant commis un familicide davantage de pertes sociales, moins d'antécédents criminels et un accès plus grand à une arme à feu que chez les auteurs d'homicide conjugal. Ces derniers se suicideraient également dans une plus grande proportion, suite au passage à l'acte (80% des cas).

Évolution de la réponse sociale

Rapport d'enquête publique sur un cas de familicide survenu à Baie-Comeau en 1996

L'événement aurait pu être évité, « si les différents intervenants avaient joué leur rôle et s'étaient concertés »

Article 60.4 du Code des professions

« Le professionnel peut en outre communiquer un renseignement protégé par le secret professionnel, en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, lorsqu'il a un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures inspire un sentiment d'urgence ».

Rapport du comité d'experts (MSSS, 2012)

Mise en place des protocoles intersectoriels ainsi que des mécanismes de communication et de référence entre les intervenants afin que les actions posées le soient de façon concertée et que des plans de sécurité soient élaborés lorsque la situation l'exige



Entente P.H.A.R.E.

Prévention des Homicides intrafamiliaux par des Actions Rapides et Engagées (P.H.A.R.E.) (2013)

- Inspiré du modèle A-GIR (région de Laval)

Objectifs :

- 1) actualiser les pratiques des partenaires en matière de prévention des homicides intrafamiliaux;
- 2) initier la concertation à tous les niveaux d'action;
- 3) se doter de nouveaux mécanismes de collaboration dans de telles situations.

Entente P.H.A.R.E.

Chaque organisme désigne un-e répondant-e (et un-e substitut) dont le rôle est de :

- Suivre la formation de deux jours
- Participer aux rencontres de la cellule P.H.A.R.E.
- Sensibiliser son propre milieu à la problématique des homicides intrafamiliaux
- Participer aux rencontres de suivi (2 fois par année) des partenaires

Partenaires

- CAVAC Montérégie
- Centre de crise et de prévention du suicide Le Tournant
- Centre jeunesse de la Montérégie
- CISSS-MO (services sociaux généraux, santé mentale, dépendances)
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Direction des services professionnels correctionnels de la Montérégie Sud-Ouest
- La Passerelle, L'Accueil pour Elle, Résidence Elle (maisons d'hébergement pour femmes victimes de VC)
- Le Pont du Suroît (organisme d'aide aux proches de personnes atteintes d'un trouble de santé mentale)
- Via l'anse
- Sûreté du Québec, Service de police de Châteauguay

Entente P.H.A.R.E.

Identification d'une situation à risque d'homicide intrafamilial

Consultation de la personne répondante P.H.A.R.E. pour l'organisation

Situation à risque élevé

Danger imminent

Gestion du risque par l'organisme sans consultation de partenaire

Gestion concertée du risque :

- pour assurer la protection des personnes.
- pour valider l'analyse du risque d'homicide identifié ou enrichir le plan d'intervention envisagé.
- La consultation de partenaire-s s'effectue sans renseignement nominatif à moins qu'il y ait consentement de la personne.

***En cas de danger immédiat, les services d'urgence seront appelés avant le déclenchement de la cellule P.H.A.R.E.**

Déclenchement de la cellule P.H.A.R.E. :

- Tous les répondants de l'entente de collaboration se rencontrent dans les plus brefs délais.
- L'intervenant ayant identifié la situation à risque d'homicide participe à la rencontre.
- Partage des renseignements nécessaires pour prévenir l'homicide ou les blessures graves (avec ou sans consentement).
- Un plan d'actions concerté sera mis en place. S'il y a lieu, d'autres partenaires pertinents pour prévenir l'homicide pourront être sollicités.
- planification de rencontres subséquentes au besoin.

Évolution de la situation

Cellule de crise

Danger imminent

- Tous les partenaires de l'entente de collaboration se rencontrent dans les plus brefs délais.
 - Partage des renseignements nécessaires pour prévenir l'homicide ou les blessures graves (avec ou sans consentement).
 - Plan d'action concerté. S'il y a lieu, d'autres partenaires pertinents pour prévenir l'homicide peuvent être sollicités.
 - Planification de rencontres subséquentes au besoin.
- 

Retombées de l'entente de collaboration

Forces

- Disponibilité des partenaires
- Apport de l'expertise de tous les partenaires présents
- La qualité et la richesse des échanges cliniques
- Le partage des responsabilités

Défis

- Respect des mandats de chacune des organisations partenaires
 - Choix des informations partagées lors des échanges
 - Moment de la levée de confidentialité
- 

Retombées de l'entente de collaboration

Partenariat

- Renforcement des liens de partenariat déjà présents
- Meilleure connaissance du mandat des organismes partenaires
- Volonté d'appliquer ce mécanisme de collaboration à d'autres problématiques

Pratiques

- Meilleure connaissance de la problématique des homicides intrafamiliaux
 - Modification des pratiques de l'organisme permettant de favoriser l'utilisation de l'entente de collaboration
- 

Merci!

Mario Trépanier

mario.trépanier@vialanse.ca

Christine Drouin

christinedrouin02@gmail.com

